

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**LA VIGNE AUX CHAMPS**  
**2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-sept heures quarante-cinq,  
Le Comité Syndical, légalement convoqué le douze mars 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

**Présents :** MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude - CHARLUTEAU Daniel – YOUST Johnny - ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc, Titulaires,

**Excusés ayant donné un pouvoir :** M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. BRAULT Donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques.

**Absents :** MME POULLAIN Anne-Laure, M. LAVEYSSIERE Hervé

La séance est ouverte à 17h45.

**DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Daniel CHARLUTEAU, 2<sup>nd</sup> vice-président en charge des finances, est nommé président et secrétaire de séance.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 FÉVRIER 2024**

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 29 Février 2024 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Orientation budgétaire
- Délibération – Interconnexion avec St Aignan
- Renouvellement de 2 véhicules
- Délibération – Création de poste non-permanent pour Mr Blin
- Délibération - Convention avec le SDIS
- Délibération – Créances éteintes
- Délibération – Convention de partenariat et de prestation – Médiation de l'eau
- Délibération – Marché de Noyers sur Cher
- Passage au temps de travail de Mr Cauchoix
- Questions diverses

**PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 – Dressé par le comptable public du SGC de Romorantin-Lanthenay**

Le compte de gestion, transmis par le comptable public, fait part des résultats de clôture suivants pour l'exercice 2023 :

Résultat de clôture de la section d'investissement = -54 031,56€  
Résultat de clôture de la section de fonctionnement = -269 301,54€

Soit un résultat global de clôture de : **-323 333,10€**

Les membres du conseil syndical, après que le président se soit retiré, ont adopté à l'unanimité les résultats issus du compte de gestion 2023.

## **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

M. CHARLUTEAU Daniel, second vice-président, présente le compte administratif 2023 du SIAEP de La Vigne aux Champs qui se présente comme suit :

| SECTIONS              | DÉPENSES       | RECETTES     | EXCÈDENT 2023 | EXCÈDENT 2022 | Excédent 2022 + 2023 =<br>excédent global de clôture 2023       |
|-----------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b> | 386 895,16 €   | 332 863,60 € | -54 031,56 €  | 265 889,05 €  | 265 889,05 € - 54 031,56 €<br><br>= <b><u>211 857,49 €</u></b>  |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | 1 141 607,73 € | 872 306,19 € | -269 301,54 € | 557 759,40 €  | 557 759,40 € - 269 301,54 €<br><br>= <b><u>288 457,86 €</u></b> |

Après que le président, Monsieur MARINIER Jean-François, se soit retiré, les membres du conseil syndical procèdent au vote du compte administratif 2023, approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023**

Il est proposé de reporter les résultats du compte administratif 2023 du SIAEP de La Vigne aux Champs de la façon suivante :

- **Compte 002** : L'excédent de fonctionnement d'un montant de **288 457,86 €** est reporté en recettes de fonctionnement.
- **Compte 001** : L'excédent d'investissement d'un montant de **211 857,49 €** est reporté en recettes d'investissement

Après délibération, les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité le report de ces montants dans le budget primitif 2024.

### **DÉLIBÉRATION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Budget primitif 2024 propose les montants suivants :

| SECTIONS              | DÉPENSES              | RECETTES              |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>1 705 982,93 €</b> | <b>1 705 982,93 €</b> |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>1 356 118,99 €</b> | <b>1 356 118,99 €</b> |

Après présentation des prévisions de dépenses et de recettes sur chaque compte, le budget primitif 2024 est soumis au vote des membres du Conseil Syndical.

Il convient de préciser que certains comptes tels que les charges d'électricité ont dû être augmenté au vu des hausses de tarifs annoncées.

Le prix de vente de l'eau a lui aussi été réévalué, comme indiqué dans le point suivant.

Le président précise que les dépenses d'investissements pour cet exercice s'étaleront sur deux années soit 2024 et 2025.

Les travaux d'investissement prévus pour cette année 2024 sont les suivants :

- Remplacement d'une canalisation fuyarde à Noyers sur Cher, Saint Romain et Pontlevoy  
coût des travaux : 225 896,10€.
- Rue de la Gare à Noyers-sur-Cher, coût des travaux : 649 490,70€.
- Centre bourg à Noyers-sur-Cher, coût des travaux : 107892€.
- Centre bourg à Monthou-sur-Cher, coût des travaux : 392 944€.
- Rue du Carroy à Monthou-sur-Cher, coût des travaux : 30 192€.
- L'achat de compteurs pour un total de 18 600€.
- L'achat 2 véhicules pour un total de 83 900,55€.

Après concertation, les membres du conseil syndical :

Approuvent et votent à l'unanimité les propositions de la section de fonctionnement.

Approuvent et votent à l'unanimité les propositions de la section d'investissement.

#### **DÉLIBÉRATION – HAUSSE DU PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE**

Depuis la délibération du 30 mars 2023, le prix de l'eau est de 1,76 euros/m3 d'eau consommé.

Le syndicat est actuellement confronté à de nouvelles hausses de charges qui viennent affecter son budget.

Une hausse du prix de l'eau de 4% est proposée, fixant ainsi le prix de vente de l'eau à 1,83 euros/m3 d'eau consommé.

Cette augmentation sera appliquée dès la prochaine facturation réelle du mois de juin 2024.

Le Président précise que cette hausse du prix de l'eau n'est pas prise en compte dans le budget primitif 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la hausse de 4 % du prix de vente de l'eau potable.

#### **DÉLIBÉRATION – CRÉANCES ÉTEINTES**

Le SGC de Romorantin nous a transmis un nouvel état des sommes à admettre en créances éteintes.

| Créances éteintes<br>arrêtées à la date<br>du : | N° de la liste         | Exercices de prise en<br>charge | Pièces présentées pour un montant de :                                    |
|-------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 13/03/2024                                      | 3201176771             | 2021<br>2022                    | 1 pièce pour un montant de 92,70 €<br>2 pièces pour un montant de 35,36 € |
| <b><u>TOTAL</u></b>                             | <b><u>128,06 €</u></b> |                                 |                                                                           |

Après concertation et à l'unanimité, les membres du conseil syndical acceptent la proposition du SGC de Romorantin-Lanthenay de passer ces montants en créances éteintes.

Un mandat sera émis en comptabilité au compte 6542.

## **PRÊTS VÉHICULES**

Le Crédit Agricole ainsi que la Caisse d'Épargne ont été sollicités pour des offres de prêts à hauteur de 85 000€ sur 5 ans pour l'achat de deux véhicules ainsi que leur agencement. Ci-après le tableau récapitulatif des offres :

|                  | Taux  | Coût du crédit | Mensualités   |
|------------------|-------|----------------|---------------|
| Caisse d'Épargne | 4,12% | 9 490,80€      | Trimestrielle |
| Crédit Agricole  | 4,12% | 9 490,80€      | Trimestrielle |
| Crédit Agricole  | 4,18% | 10 949,80€     | Annuelle      |

Citroën a été retenu pour la fourniture d'un JUMPY qui remplace le TRAFIC, et d'un JUMPER qui remplace le JUMPER. Les véhicules sont en stocks.

La Caisse d'épargne a été retenue pour le prêt de ces véhicules.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan des impayés

42 456,70€ restent actuellement au SGC de Romorantin Lanthenay.

Toutes les communes ont été relancées courant mars sauf Noyers sur Cher qui est en cours de relance.

Les relances vont s'accélérer avant la nouvelle facturation de juin.

- Litige à Thésée

Un litige a été constaté sur la commune de Thésée pour un préjudice de 4000€, le compteur a été démonté. Un recommandé sera envoyé à la personne concernée.

Un changement de compteur est à prévoir avec une facturation à l'appui.

La séance est levée à 19h00